

Conseil d'UFR ALLSH

amU Faculté des arts, lettres,
langues et sciences humaines
Aix Marseille Université

Jeudi 3 juillet 2025



amU
Aix Marseille Université

Ordre du jour

1. Questions diverses
2. Informations
3. Modalités de contrôles des connaissances et des compétences
4. DU Langues et Cultures : Orient ancien : changement d'intitulé (délibération)
5. Lancement des travaux pour la mise en place de prises (délibération)
6. Demande de modification du règlement intérieur par la liste Union Étudiante concernant l'arrêt menstruel pour les étudiantes (délibération)
7. Relations internationales
8. Convention de partenariat entre la Ville de Marseille et le département des arts Master « Arts », parcours « Médiation Culturelle des Arts » (délibération)-(sous réserve)-

1. Questions diverses

2. Informations :

- Calendrier des campagnes et échéances 2025-2026 ★
- Calendrier institutionnel du premier semestre 2025-2026
- Cadrage de la campagne d'emplois 2026
- Taxe d'apprentissage ★
- Audition d'enregistrements officiels de conseils d'UFR à la demande de Madame Vitali ★
- Stockage de livres (IUT)
- Motion de la liste Union Étudiante pour la mise en place dans les modalités de contrôles des connaissances et des compétences de la règle du max ★
- Campagne d'ATER au fil de l'eau

2025				
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 V Congés	1 L	1 M	1 S Férié	1 L CE
2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3 D	3 M	3 V	3 L CE	3 M
4 L	4 J	4 S	4 M	4 J Bureau CORI
5 M	5 V	5 D	5 M	5 V
6 M	6 S	6 L CE	6 J Bureau	6 S
7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8 V	8 L CE	8 M	8 S	8 L CR
9 S	9 M	9 J Bureau	9 D	9 M
10 D	10 M Bureau	10 V	10 L	10 M
11 L	11 J	11 S	11 M Férié	11 J CUFR
12 M	12 V	12 D	12 M CR CORI	12 V
13 M	13 S	13 L CR	13 J CUFR	13 S
14 J	14 D	14 M CORI	14 V	14 D
15 Ve Férié	15 L CR CORI	15 M	15 S	15 L
16 S	16 M	16 J CUFR	16 D	16 M
17 D	17 M	17 V	17 L COREMSEC	17 M
18 L	18 J CUFR	18 S	18 M	18 J
19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 M	20 S	20 L	20 J	20 S
21 J	21 D	21 M	21 V	21 D
22 V	22 L COVE	22 M	22 S	22 L Congés
23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 D	24 M	24 V	24 L COVE	24 M
25 L	25 J	25 S	25 M	25 J Férié
26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27 M	27 S	27 L Congés	27 J	27 S
28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
31 D		31 V		31 M

TAXE D'APPRENTISSAGE

Bilan 2024, stratégie pour
2025

Taxe d'apprentissage *campagne de collecte*

Soutenez les formations d'amU,
**investissez dans la formation
de vos futurs collaborateurs.**



Sommaire

- > Bilan 2024 – chiffres clés
- > Evolutions
- > Rétroplanning 2025



Chiffres Clés 2024

Tableau récapitulatif – Taxe d’Apprentissage 2024 (AMU)

Éléments clés	Montants (en €)	Commentaires
Total Taxe d’Apprentissage 2024 – AMU	3 333 108,72 €	+29,3% par rapport à 2023
1er versement	1 516 457 €	Reçu
2e versement	1 224 829 €	Reçu
3e versement (janvier 2025)	591 821 €	Non fléché – Non reversé aux composantes
Montant fléché vers ALLSH (2024)	20 047 €	+6,8 % depuis 2020

Evolutions

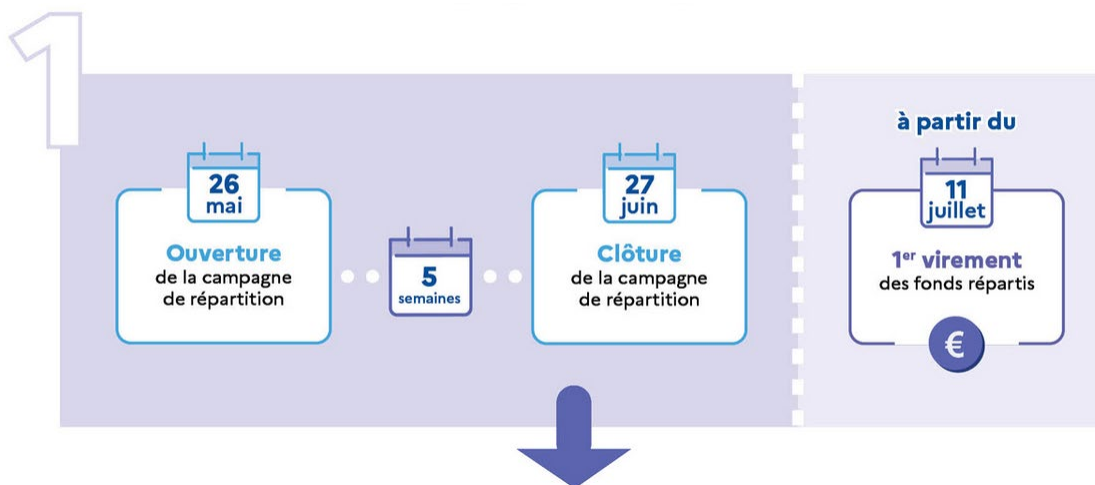
	2020	2021	2022	2023	2024
AMU	2 222 628 €	2 330 639 €	2 537 499 €	2 266 603 €	3 333 109 €
ALLSH	24 505 €	14 852 €	20 986 €	18 774 €	20 047 €

Calendrier de la plateforme SOLTéA

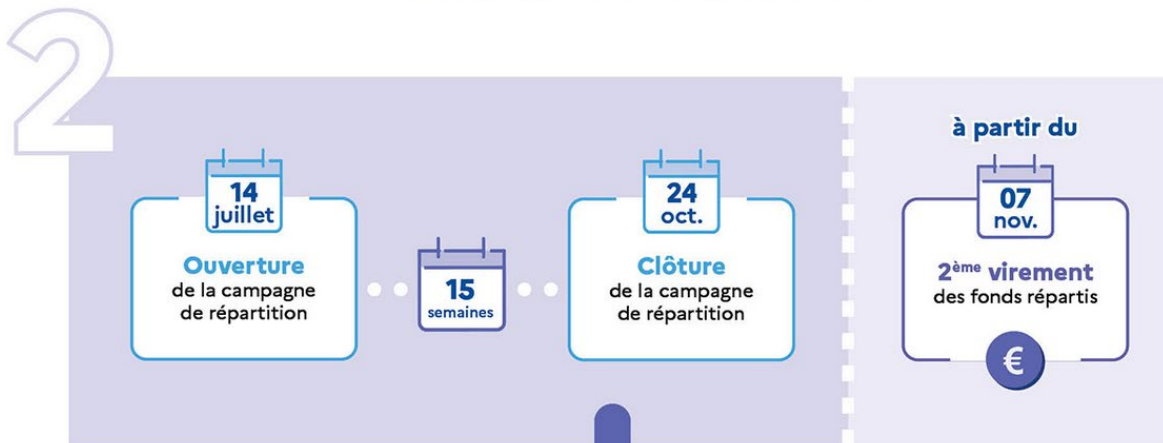
Ouverture de la plateforme



1^{ère} campagne de répartition




2^{ème} campagne de répartition



Fonds non répartis



Actualisation du site



Mise à jour du site web
en ligne depuis le **5 juin**

 allsh.univ-amu.fr – espace
entreprises

Compte-rendu de la séance du 17 octobre 2024

1^{ère} demande de modifications de Mme Vitali :

Mme Juvenal indique que le système de panel de salles existe depuis plusieurs années. Mme Juvenal précise également que les suppressions ou modifications de réservation de salles peuvent être effectuées par n'importe quel agent du BAP, tandis que la DEPIL et elle-même n'ont pas la possibilité d'effectuer cette action. En revanche, l'affectation des salles relève exclusivement de la compétence de la DEPIL et de la sienne.

Modifications apportées :

Mme Juvenal indique que le système de panel de salles existe depuis cinq ans. Elle indique également que le logiciel ADE n'émet pas d'alerte quand des suppressions ou des modifications de réservation sont effectuées et ne précise pas non plus qui les effectue sachant que les BAP, le service formation et la DEPIL ont la possibilité d'effectuer ces actions. En revanche, l'affectation des salles relève exclusivement de sa compétence et de celle de la DEPIL.

Compte-rendu de la séance du 17 octobre 2024

2^e demande de modifications de Mme Vitali :

Mme Vitali demande si ce poste d'ASI non pourvu sera intégré dans la campagne d'emploi de cette année, sachant que celle-ci a déjà été votée sans ce poste lors d'un précédent conseil d'UFR. Il lui a été confirmé que la campagne IATSS, telle qu'elle a été votée précédemment en CUFR, fait foi.

Modifications apportées :

Mme Vitali demande si ce poste d'ASI, non pourvu mais obtenu par un personnel hors composante, sera récupéré par compensation par l'UFR et s'il sera intégré à la campagne d'emplois, sans être fléché pour permettre la promotion de tous les personnels. M. Le Thiec confirme sa volonté de « récupérer » ce poste et que la campagne d'emplois IATSS, sera présentée lors du conseil d'administration de décembre telle que votée en conseil d'UFR.

Compte-rendu de la séance du 14 novembre 2024

1^{ère} demande de modifications de Mme Vitali :

Mme Vitali demande à ce que l'intégralité de ses propos soit retranscrite dans le procès-verbal. Elle précise que la directrice administrative adjointe de l'UFR ALLSH, qui a encadré et suivi les personnels sous sa responsabilité tout au long de l'année 2023-2024, n'a pas été sollicitée par la Direction de l'UFR ALLSH pour évaluer ses agents dans le cadre de l'attribution des primes CIA/PIA. De plus, bien qu'elle ait été en fonction et aurait dû être en charge de cette mission, elle n'a pas été consultée pour faire le point sur le travail effectué par ses agents.

Même si la Direction a fait évoluer ses missions en septembre dernier (sous couvert du VP Richesse Humaine et du DGSA), l'absence de consultation du supérieur hiérarchique direct dans le cadre des évaluations CIA/PIA 2023-2024 des agents qui étaient sous sa responsabilité mérite d'être soulignée. Enfin, de nombreux agents concernés se montrent très inquiets de cette situation.

Modifications apportées :

Mme Vitali souhaite, qu'il soit indiqué dans le procès-verbal, que la précédente direction administrative n'a été sollicitée pour l'évaluation des agents qui étaient sous sa responsabilité durant l'année 2023-2024

3. Modalités de contrôles des connaissances et des compétences :

3.1 UE TEDs de licence (délibération)

VOTE

3. Modalités de contrôles des connaissances et des compétences :

3.2 UE de psychologie (délibération)

VOTE

3. Modalités de contrôles des connaissances et des compétences :

3.3 Cadrage Masters (délibération)

VOTE

3. Modalités de contrôles des connaissances et des compétences :

3.4 Tableau synthétique (délibération)

VOTE

4. DU Langues et Cultures : Orient ancien : changement d'intitulé (délibération)

VOTE

5. Lancement des travaux pour la mise en place de prises (délibération)

VOTE

6. Demande de modification du règlement intérieur par la liste Union Étudiante concernant l'arrêt menstruel pour les étudiantes (délibération)

VOTE

7. Relations internationales :

- **DPI ARBA avec l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles (délibération)**

VOTE

7. Relations internationales :

- **Projet de renouvellement d'accord avec l'université de Fribourg (délibération)**

VOTE

7. Relations internationales :
- **Motion de la liste Union Etudiante pour demander à AMU l'exonération de tous les étudiants extra-communautaires (délibération)**

VOTE

8. Convention de partenariat entre la Ville de Marseille et le département des arts Master « Arts », parcours « Médiation Culturelle des Arts » (délibération)-(sous réserve)

VOTE

Merci de votre
attention

amU Faculté des arts, lettres,
langues et sciences humaines
Aix Marseille Université

amU
Aix Marseille Université

Conseil restreint de l'UFR ALLSH

Jeudi 3 juillet 2025

amU Faculté des arts, lettres,
langues et sciences humaines
Aix Marseille Université



amU
Aix Marseille Université

Validation des services enseignants 2024-2025 (délibération)

VOTE